



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale COMMUNIQUÉ

Protocole d'accord égalité professionnelle Femmes Hommes

Compte rendu de la réunion conclusive relative au protocole Egalité Professionnelle Femmes Hommes (EPFH) du 21 janvier 2013.

Cette réunion, organisée dans les locaux de la DGAFP était animée par Mme Nathalie Colin, directrice adjointe de cabinet de Mme Lebranchu et M. Jean-François Verdier, DGAFP.

Bruno Collignon représentait la **FAFPT**.

Après six réunions programmées dans le cadre de l'agenda social, le dossier EPFH arrive aujourd'hui à son terme.

Cette ultime rencontre avait pour objectif de valider la version définitive du protocole qui sera soumis à l'avis puis à la signature des partenaires sociaux et des représentants des employeurs des trois versants de la fonction publique.

Après quelques modifications dont certaines proposées par la **FAFPT** et retenues par les membres présents, le document finalisé a été approuvé dans sa rédaction.

Ce protocole comprendra 4 axes de travail et 15 mesures concrètes (seuls les 4 axes sont évoqués dans ce communiqué succinct) :

- 1 – Le dialogue social comme élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle (3 mesures)
- 2 – Rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la fonction publique (6 mesures)
- 3 – La meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle (5 mesures)
- 4 – La prévention des violences faites aux agents sur leur lieu de travail (1 mesure).

Parmi les 15 mesures prévues, certaines impacteront les contenus de formations proposées par le CNFPT, les prérogatives des CHSCT ou bien encore celles des CAP ou CT.

Nos représentants agissant dans ces différents domaines seront directement informés et sollicités par

les vices présidents (e) concernés pour faciliter cette prise en compte.

Un comité de suivi composé des signataires du protocole d'accord examinera au moins une fois par an la mise en œuvre des mesures prévues par le présent protocole, et le respect de leur calendrier.

Le dossier EPFH est un sujet sur lequel la **FAFPT** a engagé son expertise depuis plusieurs années, notamment dans le cadre des travaux du CSFPT.

Tout récemment la FS 5 présidée par la **FAFPT** a été à l'origine des travaux de 4 stagiaires de Sciences Po Paris sur cette thématique.

Après avoir apporté une contribution active à la rédaction de ce protocole nous allons devoir dès réception de sa version définitive, décider d'y apporter ou non notre signature.

Compte tenu de l'importance de ce choix qui place pour la première fois notre Fédération en capacité de s'associer à un protocole de portée nationale touchant les trois versants de la fonction publique, le comité fédéral sera consulté sur ce sujet.

Au préalable, le document finalisé sera transmis pour avis à toutes les composantes.

